



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Code:

R2GDA6KCAV



PRESIDENCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE

AVIS DE VACANCE DU POSTE D'AGENT COMPTABLE DE L'ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) a l'honneur d'informer les quatorze (14) Etats membres, de l'avis de vacance du poste d'Agent comptable. Ry

1. DESCRIPTION DU POSTE D'AGENT COMPTABLE :

Conformément à la Convention et au Statut de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar, l'Agent comptable, a comme principale mission, sous l'autorité du Directeur Général et par délégation de celui-ci : ***de la gestion comptable des deniers de l'Ecole conformément au régime financier de l'EISMV.***

A ce titre l'Agent comptable, est chargé d'assurer les missions suivantes :

1. Apposer sa signature conjointement avec le Directeur Général sur les titres de paiements pour le retrait de fonds domiciliés dans les comptes de disponibilité ouverts au nom de l'EISMV ;
2. Tenir la comptabilité des deniers conformément au régime financier de l'Ecole.
3. Soumettre chaque année un compte de gestion financière de fin d'exercice au Conseil d'Administration ;
4. Proposer au Directeur général toutes mesures qui lui paraissent être de nature soit à améliorer le niveau de recouvrement des recettes, soit à adapter les dépenses aux ressources financières de l'Ecole ;
5. Assurer l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, en respectant les procédures et réglementations en vigueur ;
6. Constituer un cautionnement suivant les modalités définies par le Conseil d'administration.

En contrepartie, il a droit à des indemnités spéciales fixées par le Conseil d'administration.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



2. PROFIL

Il doit être titulaire au moins d'un diplôme supérieur dans les domaines de la comptabilité et de la gestion de niveau bac+5.

Le candidat au poste d'Agent comptable est nommé parmi les fonctionnaires du corps des comptables, et titulaire d'un diplôme universitaire dans les domaines de la comptabilité/gestion et finances de niveau bac+5. Il doit :

- maîtriser les normes et procédures comptables applicables aux entités à but non lucratif ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, logiciel de comptabilité SAARI) ;
- être capable d'analyser les données financières et de les interpréter ;
- être capable de travailler de manière autonome et de prendre des initiatives
- avoir une excellente aptitude au management et à la communication ;
- un esprit d'initiative, de travail en équipe et d'endurance ;
- avoir un sens avéré des relations interprofessionnelles (communication accrue) ;
- avoir une aptitude à travailler dans un environnement international et multiculturel;
- avoir une expérience de négociations de haut niveau ;
- être précis, méthodique et capable de gérer les tâches dans les délais impartis ;
- faire preuve de discrétion et de confidentialité dans la manipulation des informations sensibles ;
- connaître les organismes internationaux et leur mode de financement serait un atout.

Il/elle agit à l'EISMV en qualité de cadre ayant le rang de fonctionnaire international et à ce titre, il assume une responsabilité générale envers tous les Etats membres.

3. CONDITIONS :

- Être ressortissant de l'un des États membres, à jour de ses contributions au budget de l'EISMV ;
- Jouir des droits civiques et être de bonne moralité ;
- Être en position régulière au regard des lois du service national et militaire, en vigueur dans l'État dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour occuper efficacement l'emploi postulé.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



4. REMUNERATION :

Le niveau de salaire est proportionnel aux qualifications et à l'expérience du candidat, suivant les récents réaménagements, il est suffisamment incitatif.

Au salaire et accessoires s'ajoutent les avantages ci-après :

- logement et véhicule de fonction ;
- prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80 % ainsi que ceux pour le conjoint et ses enfants ;
- prise en charge avec un forfait trimestriel des frais de scolarité des enfants ;
- prise en charge du billet d'avion (aller/retour) pour son pays d'origine une fois tous les deux ans ainsi que pour le conjoint et ses enfants ;
- exonération fiscale sur le mobilier et appareils importés dans les six (6) premiers mois de l'exercice ;
- exonération de l'impôt sur le revenu conformément à l'accord de siège signé entre l'EISMV et la République du Sénégal ;
- assurance maladie et une pension retraite.

5. COMPOSITION DU DOSSIER :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Président du Conseil d'administration ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé certifié exact et joindre les copies certifiées conformes des diplômes et toutes les autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
- Un certificat de visite et de contre-visite, délivré par les autorités médicales agréées par l'État dont le candidat est ressortissant ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie l'égalisée du certificat de nationalité ;
- trois lettres de recommandation en provenance de trois (3) référents, localisés en dehors du pays du candidat ;
- un projet institutionnel précisant la vision du candidat.

6. LIEU D'AFFECTATION

Siège de l'EISMV – Dakar (République du Sénégal)

